

**COMPTE RENDU DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 juillet 2019**

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 01/07/2019

En exercice : 48

Présents : 30

Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf, le dix juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents :

Isabelle ONRAED, Damien CARREY, Bertrand HAMEL, Noële BREARD, Christian BOSSUYT, Christine HUBERT-BENDZYK,

Daniel SIMON, Jacques LEGROS.

Renny PERRIN, Bernard VIVET, Mélanie CHANU, Antoine MARTEL, Patricia COMPERE, Valérie FOUREY, Odile VANDENBERGHE, Michel LETRIBOT, Jacky JAMES.

Louis QUIRIE, Jean-Christophe LETAVERNIER, Vincent GAUTIER, François DURAND, Béatrice VILEY, Sandrine FER, Roger RETOUT.

Jean VANRYCKEGHEM, Lydie LEROUXEL, Gérard DELORME, Dominique FOUCHER, Georges BELLAN, Marie-Line DANDOIS, Jean-Louis DE METS,

Membres excusés et ayant donné un pouvoir : Joël SEBIRE ayant donné pouvoir à Vincent GAUTIER, Jean-Marc BOUIN ayant donné pouvoir à Damien CARREY, Gérard RICARDEAU ayant donné pouvoir à BREARD Noële, Arnaud EVE donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM, Eric SOHIER donnant pouvoir à Jacques LEGROS.

Absents excusés : Géraldine PERRIN, Patrick FOSSARD, Alain BOUTEILLE, Benjamin FOSSARD, Daniel GAUQUELIN, Jean-Michel MANIVEL, Pierre PELLUET,

Absents : Patrice BINET, Dominique LEFEVRE, Jean-Charles MARIE, Isabelle LETOUZEY, Anne BLONDEAU

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 JUIN 2019**

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 juin 2019 a été transmis aux membres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu du 6 juin 2019.

**060/2019 – ADHESION DE LA COMMUNE DE CESNY-LES-SOURCES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL TOURNEBU/MOULINES/ACQUEVILLE (SIEPC)**

Monsieur le Maire expose que les communes déléguées d'Acqueville et de Tournebu sont adhérentes au syndicat intercommunal d'entretien du patrimoine communal (SIEPC). Ce syndicat a pour but de mettre en commun le personnel et le matériel afin d'entretenir les espaces verts, la voirie et les bâtiments communaux. Actuellement 3 communes sont adhérentes à ce syndicat (Acqueville, Moulines et Tournebu).

Monsieur le Maire propose que la Commune de Cesny-Les-Sources adhère à ce syndicat. Cette adhésion implique le transfert du personnel et du matériel dédié à l'entretien du patrimoine communal.

Pour le personnel, deux agents techniques sont concernés, un salarié sur la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout et un salarié sur la commune déléguée d'Angoville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adhérer au Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal Tournebu/Moulines/Acqueville
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion et pour le transfert du personnel et du patrimoine.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE : REPARTITION EN 2020 DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire expose que selon la loi, une Communauté de Communes de 24 000 habitants a droit à 30 sièges répartis selon le nombre d'habitants par commune. Cela exclu 24 communes de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. Cependant la loi permet aux communes qui n'ont pas pu avoir de sièges dans la répartition d'avoir un siège d'office. Ce qui donne 54 sièges pour la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande.

Le nombre de communes qui disposent d'un siège d'office représentant plus de 30% du nombre de sièges total fait qu'on attribue à la Communauté de Communes une majoration de 10% d'office. Ces 10% vont être répartis suivant une règle de démographie pure (la plus forte moyenne). Cela donne le droit commun à 59 sièges.

Dans le cadre d'un accord local, la loi prévoit une majoration de + 25% soit 13 délégués supplémentaires. Cela donne un accord local à 67 délégués au maximum. Ces sièges supplémentaires sont répartis sur les communes intermédiaires de Saint Germain le Vasson à Cauvicourt. Saint Laurent de Condol ayant obtenu un siège d'office ne peut pas bénéficier d'un deuxième délégué. Cela donne l'accord local à 66 délégués au total.

Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur un accord local. La majorité qualifiée est constituée par l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes-membres. En l'absence d'accord valide, ce sont les règles de droit commun qui s'appliqueront. L'effectif et la répartition du conseil communautaire seront alors déterminés par le code général des collectivités territoriales en fonction de la population de l'EPCI à fiscalité propre.

RÉPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ENTRE LES COMMUNES :  
RÉPARTITION EN 2020

COMMUNES	POPULATION 20190101	RECOMPOSITION DU CC EN 2020	
		DROIT COMMUN	ACCORD LOCAL*
LE HOM	3695	8	7
BRETTEVILLE SUR LAIZE	1844	4	3
SAINT SYLVAIN	1439	3	2
CESNY LES SOURCES	1328	3	2
CLÉCY	1259	2	2
SAINT RÉMY SUR ORNE	1008	2	2
SAINT GERMAIN LE VASSON	946	2	2
GOUVIX	827	1	2
BARBERY	820	1	2
FRESNEY LE PUCEUX	816	1	2
GRAINVILLE LANGANNERIE	719	1	2
URVILLE	655	1	2
BOULON	653	1	2
CROISILLES	644	1	2
MONTILLIERES SUR ORNE	605	1	2
LES MOUTIERS EN CINGLAIS	514	1	2
ESSON	511	1	2
CAUVICOURT	498	1	2
SAINT LAURENT DE CONDEL	492	1	1
MUTRÉCY	359	1	1
CULEY LE PATRY	354	1	1
BRETTEVILLE LE RABET	305	1	1
MOULINES	298	1	1
GRIMBOSQ	291	1	1
MESLAY	284	1	1
SAINT LAMBERT	278	1	1
FRESNEY LE VIEUX	271	1	1
DONNAY	268	1	1
ESTRÉES LA CAMPAGNE	245	1	1
ESPINS	237	1	1
CINTHEAUX	192	1	1
OUFFIERES	190	1	1
SAINT OMER	180	1	1
CAUVILLE	161	1	1
COMBRAY	150	1	1
SOIGNOLLES	122	1	1
MARTAINVILLE	120	1	1
LE VEY	115	1	1
LE BO	112	1	1
LE BU SUR ROUVRES	103	1	1
COSESSEVILLE	96	1	1
LA POMMERAYE	60	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>24064</b>	<b>59</b>	<b>66</b>

\* Les communes ont jusqu'au 31 août 2019 pour délibérer sur un accord local.

\* La majorité qualifiée est constituée par l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

En l'absence d'accord valide, ce sont les règles de droit commun qui s'appliqueront. L'effectif et la répartition du conseil communautaire seront alors déterminés par le code général des collectivités territoriales en fonction de la population de l'EPCI à fiscalité propre.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de retenir le droit commun pour la reconstitution, en 2020, des sièges au sein de la Communauté de Communes.

## **061/2019 – TRAVAUX RENOVATION EGLISE D'ANGOVILLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, il a été décidé de réaliser les travaux de restauration du pignon de l'église d'Angoville et d'effectuer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine historique à hauteur de 30 %.

Sur proposition du Conseil départemental, il peut être ajouté des travaux, déjà prévus au budget 2019 mais non subventionnés. Ces travaux consistent à la mise en place d'un châssis grillagé installé sur la porte d'entrée et la pose d'une tablette pour une statue.

Le coût de ces travaux s'élève à 1 215,31 € HT soit 1 458,37 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la subvention du Conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine historique pour ces travaux pour un coût estimé à 1 215,31 € HT.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention.

## **062/2019 – PROJET VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL SITUE 1 RUE DE LA VERDIERE**

Monsieur le Maire expose que la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout loue un bâtiment communal : la boulangerie « Aux petits bouts de pain » situé 1 rue de la Verdière. Les locataires des murs souhaitent acquérir ce bâtiment ainsi que le garage mitoyen (actuellement atelier communal).

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour effectuer les démarches de négociation de vente auprès des locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Donner son accord pour la vente du bâtiment communal et de l'atelier communal mitoyen situés 1 Rue de la Verdière.
- Charger Monsieur le Maire de la réalisation des démarches de négociations de cette vente.

## **PROJET MICRO-CRECHE**

Monsieur le Maire informe que des personnes privées proposent la création d'une micro-crèche sur la commune de Cesny-Les-Sources. Des entrevues ont eu lieu avec ces personnes qui portent le projet. Une visite des bâtiments de l'ancienne école sur la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout a eu lieu. Le projet suit son cours.

## **SITE INTERNET**

Monsieur le Maire informe que la commission des affaires culturelles, cadre de vie et tourisme a travaillé à la création d'un site internet pour commune de Cesny-Les-Sources. Madame ONRAED, présidente de cette commission présente le projet du site internet. Suite à cette présentation, les conseillers peuvent faire part de leurs remarques à Mme ONRAED afin de l'améliorer et le moduler.

## **MANIFESTATION SPECTACLE DE NOEL**

Monsieur le Maire expose que les communes historiques Cesny-Bois-Halbout, Tournebu et Placy organisaient une manifestation pour les enfants à l'occasion de la fête de Noël. La commission des affaires culturelles, cadre de vie et tourisme s'est réunie le 2 juillet pour travailler à l'organisation de cette manifestation. Madame ONRAED présente les propositions faites suite à cette réunion.

Les enfants qui seront invités sont les enfants de l'ensemble des 5 communes, qui fréquentent le groupe scolaire de Cesny-Bois-Halbout ou non. Les invitations se feront par l'intermédiaire du groupe scolaire ou par information directe auprès des familles.

## **DECORATION DE NOEL**

Monsieur le Maire expose que des décorations de Noël étaient installées dans les communes déléguées. La réflexion est de savoir quelle politique adopter pour l'installation et le matériel de décoration de Noël (location ou achat, prestataire ou pas pour l'installation...). Un appel d'offres sera réalisé afin d'avoir une estimation du coût soit en achat ou en location avec ou sans installation.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Consultation d'un médecin en ligne à la pharmacie de Cesny-Bois-Halbout :** Monsieur le Maire informe que la Pharmacie de Cesny-Bois-Halbout a mis en place la consultation en ligne d'un médecin. Le principe est d'être mis en relation avec un médecin, via une caméra. Un diagnostic est réalisé par le médecin et la pharmacie imprime l'ordonnance, la feuille de soins et le compte rendu de la consultation.
- **Réforme des Trésoreries :** Monsieur le Maire informe que l'Etat souhaite réformer et supprimer certaines trésoreries. L'association des comptables publics s'inquiètent de cette réforme impliquant une réduction des services publics de proximité. La trésorerie de Thury-Harcourt serait supprimée et les communes du Canton seraient rattachées à la Trésorerie de Falaise. Le projet est de multiplier les points de contacts avec les usagers au sein des Points Infos 14 et de ce fait le risque d'une ouverture au public moins fréquente. Par ailleurs, des questions se posent quant au conseil et à la proximité du Trésorier pour les collectivités. Il sera nécessaire d'être vigilant sur l'évolution de cette réforme.
- **Communauté de Commune Cingal-Suisse Normande – Contrat culturel :** Madame ONRAED informe que la Communauté de Communes a le projet de signer un contrat de territoire culturel avec le Conseil départemental. La première phase d'un an est celle de la préfiguration qui vise à réaliser une année de «test» et de réflexion. Elle permet d'amorcer de nouvelles initiatives, de développer les actions déjà existantes et d'écrire un projet culturel de territoire. Un bilan aura lieu au bout de cette année et les élus décideront alors si le projet continue. Un contrat triennal regroupant

les 3 dispositifs : contrat de développement culturel, contrat territoire lecture, et contrat territoire enfance jeunesse pourra être signé à l'échelle intercommunale, sans engager une prise de compétence par la Communauté de Communes. Les communes et les associations culturelles resteront à l'initiative des projets et recevront les subventions. La présence d'un coordinateur enfance-jeunesse culture à l'échelle intercommunale permettra d'assurer le recensement des initiatives locales, la coordination et le suivi administratif et technique des dossiers, et également de faire émerger de nouvelles actions.

- **Agence postale - Remplacement de l'agent** : Monsieur le Maire informe de la difficulté à remplacer l'agent de l'agence postale de Cesny-Bois-Halbout pendant ses congés annuels. Un appel est fait auprès des conseillers pour trouver une personne intéressée à effectuer le remplacement de l'agent titulaire pour la période du 19 au 31 août 2019.
- **Manifestations - Dates à retenir** :
  - ✓ Cérémonie de commémoration pour les anciens combattants canadiens au Pont de Clair-Tison à Tournebu : dimanche 25 août 2019 à 10 h 45.
  - ✓ Inauguration de l'église d'Angoville suite aux travaux de rénovation : samedi 28 septembre 2019 à 16 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.